

La postérité a retenu des origines françaises du Canada le nom de Samuel Champlain. Pourtant celui-ci n'était que le second du Royannais Pierre Dugua, sieur de Mons, lieutenant général nommé par le roi et détenteur du monopole du commerce avec l'Amérique du Nord

Par Alexandre Bruand Photos Adelkrim Kallouche et Franck Gérard

Pierre Dugua de Mons *l'autre fondateur de Québec*

Le 8 novembre 1603, le roi Henri IV fait parvenir la lettre suivante à Pierre Dugua, gentilhomme royannais, sieur de Mons : *«Comme notre plus grand soin est et a toujours été depuis notre avènement à cette couronne d'étendre et amplifier autant que légitimement se peut faire les bornes et limites d'icelle [...] par ces causes vous avons expressément commis et établi notre lieutenant général pour représenter notre personne au pays, territoire, côte et confins de la terre de l'Acadie [...] et tant et si avant que faire se pourra assujettir, soumettre, et faire obéir tous les peuples de ladite terre et les circonvoisins, y commander tant par mer que par terre et vous approprier ce que voudrez et verrez vous être plus commode et propre à votre charge.»* Jean Liebel, auteur de *Pierre Dugua sieur de Mons, fondateur de Québec*, reproduit dans son ouvrage ce document qui fait du Saintongeais le représentant direct du royaume sur les terres de Nouvelle-France.

Guy Binot
et Marie-Claude
Bouchet



Adelkrim Kallouche

«Intelligent, habile et perspicace, ayant les manières d'un grand seigneur», selon le portrait qu'en trace Jean Liebel, Pierre Dugua de Mons est le véritable père de la colonisation du Canada, pour lequel il s'apprête alors à appareiller. En juin 1604, son équipage s'établit sur l'île de Sainte-Croix, près des côtes de l'actuel Nouveau-Brunswick. En 1605, il fonde Port Royal, en Acadie, de l'autre côté de la Baie Française. Mais l'histoire, quatre cents ans plus tard, a retenu un autre nom, celui de Champlain. C'est pourtant en qualité de simple invité que le jeune Samuel Champlain embarque en 1604 sur le *Don-de-Dieu*, le navire du puissant lieutenant général, détenteur de surcroît du monopole du commerce des fourrures en provenance d'Amérique du Nord.

«Dugua de Mons n'est allé au Canada que très peu de fois, tandis que Champlain, qui y est demeuré, a été actif jusqu'en 1635. Et contrairement à son second, Dugua n'a laissé ni récits, ni cartes», avance Marie-Claude Bouchet, secrétaire générale du Comité royannais Dugua de Mons pour expliquer l'oubli relatif dans lequel est tombé l'envoyé du roi.

Pour Guy Binot, auteur de *Pierre Dugua de Mons, lieutenant général au pays de la Nouvelle-France*, une autre raison mérite aussi d'être évoquée : *«L'histoire du Canada, dès le XVII^e siècle, s'écrit dans les Relations des Jésuites.»* Ceux-ci n'auraient pas forcément rendu justice au calviniste Dugua de Mons. *«Quant à Champlain, à la fin de sa vie, il dépendait directement de Richelieu. Consciemment ou non, il a eu tendance à minorer dans ses écrits le rôle de Dugua. Il lui était difficile de rendre un hommage appuyé à un huguenot.»* En matière religieuse, Dugua de Mons a pourtant fait preuve, toute sa vie, de tact et de diplomatie : lors des expéditions qu'il mène, la plupart de ses adjoints,



Franck Gérard

dont Champlain, sont catholiques. Il montre une même ouverture d'esprit dans sa vie personnelle. Marié depuis 1596 à Judith Chesnel, issue d'une famille catholique de Meux, il est en 1610 le témoin de son ami Champlain qui épouse... une jeune femme protestante.

Si l'histoire ne lui a pas toujours rendu justice, Pierre Dugua de Mons milite et agit pourtant dès la fin du XVI^e siècle pour la fondation d'établissements et le développement de la Nouvelle-France, et il continuera de le faire jusqu'à la fin de sa vie, malgré l'accumulation des revers et des oppositions. Dès 1599, c'est ainsi pour réunir les capitaux nécessaires à cette aventure qu'il cède la quasi-totalité de ses terres du marquisat de Royan. Cette même année, il effectue un premier voyage à Tadoussac, et obtient d'Henri IV le monopole du commerce des fourrures.

Ce monopole est le nerf de la guerre, qui doit rendre possible le financement de l'entreprise coloniale, dont le coût est considérable. De telles visées commerciales sont dans un premier temps facilitées par les dispositions positives des habitants de la Nouvelle-France à l'égard des colons. Ainsi des Indiens Mic-

mac qui – comme leur nom ne l'indique pas ! – deviennent des interlocuteurs privilégiés et loyaux des Français. Le monopole de Dugua de Mons est par contre attaqué en métropole par les marchands qui en sont exclus. Ceux-ci obtiennent sa révocation en 1607. Rétabli provisoirement pour une durée d'un an, il est définitivement supprimé en 1610, ce qui ruine à la fois la société et les projets du Royannais. Avec l'assassinat d'Henri IV cette même année, celui-ci perd également son protecteur.

Il abandonne alors la lieutenance générale de la Nouvelle-France. Henri de Bourbon, prince de Condé, en devient le vice-roi. Les destinées du Canada français reposent dès lors sur Champlain, resté à Québec, fondé sous l'autorité de Dugua de Mons en 1608.

Pierre Dugua devient en 1610 gouverneur de Pons, place forte protestante. A partir de 1617, il se retire au château d'Ardenne, près de Pons, où il décède en 1628. C'est à Jean-Yves Grenon, ancien ambassadeur du Canada, que Dugua de Mons doit une grande part du renouveau actuel de sa renommée. *« Quand monsieur Grenon est venu me dire que Dugua de Mons avait*

Fléac-sur-Seugne, château et dépendances de Pierre Dugua de Mons vus depuis le sud.

Comité Dugua de Mons : François Chabaneau, président, tél. 05 46 05 65 31 ; Marie-Claude Bouchet, secrétaire générale ; tél. 05 46 38 27 84

La maquette au 1/60° du *Don-de-Dieu*, navire ayant transporté Dugua de Mons en Acadie. Une réalisation de Christian Donguy visible au musée de Royan.



Adekrim Kallouche

tenu un rôle historique très important, je dois dire que, bien que prof d'histoire et Royannaise, j'ignorais presque tout du personnage», raconte Marie-Claude Bouchet. Et c'est vrai qu'à Royan, la présence du lieutenant général d'Henri IV est discrète. Une stèle dans les jardins de l'hôtel de ville, due au sculpteur Jack Bouyer, en constitue depuis 1988 l'élément le plus visible. Sur le mur d'enceinte du château de Mons, édifié au XVII^e siècle sur les ruines de l'édifice qui le vit naître, une plaque rappelle également son rôle dans la fondation du Canada. Et une maquette du *Don-de-Dieu* est exposée au musée de la ville. Les cérémonies du 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie et de Québec, à la fin du mois de juin, ont redonné sa place à Dugua de Mons. Un timbre à son effigie vient ainsi d'être édité conjointement par les postes française et canadienne. Le portrait retenu pour honorer sa mémoire suscite pourtant des réserves de la part des spécialistes. «Une iconographie représentant un Dugua de Mons avec chapeau et barbichette est en train de se mettre en place, regrette Guy Binot. C'est certainement très éloigné de la vérité ! Un tel aspect "à la mousquetaire" correspond au temps de Louis XIII, pas à celui d'Henri IV.» Qu'il est long pour le sieur de Mons le chemin d'une postérité fidèle... ■

Pierre Dugua, sieur de Mons, fondateur de Québec, par Jean Liebel, aux éditions Le Croît vif. Paru en 1999, ce premier livre sur Pierre Dugua de Mons, très documenté, reste un ouvrage de référence sur la question. 365 p., 20 €

Pierre Dugua de Mons, Lieutenant général au pays de la Nouvelle-France, par Guy Binot, aux éditions Bonne Anse. L'ouvrage de Guy Binot replace l'aventure de Dugua de Mons dans le contexte des rivalités coloniales de son temps. 275 p., 30 €

Jumelages avec le Canada et les Etats-Unis

En 1969, Angoulême et Chicoutimi deviennent villes jumelles et ouvrent la voie à bien d'autres échanges entre le Poitou-Charentes et le Canada. Dominique Guillemet expose le contexte de ces jumelages dans *Champlain ou les portes du Nouveau Monde*. Il rappelle que les premières relations de ce type ont été fondées sur l'héritage protestant puisque, dès 1947, La Rochelle et New Rochelle ont créé un comité d'amitié. Voici la liste des jumelages, dont certains sont aujourd'hui plus ou moins actifs.

CANADA

Québec (Q), Nouveau-Brunswick (NB), Nouvelle-Ecosse (NE)

Charente : Angoulême / Chicoutimi (Q) ; La Couronne / La Terrière (Q) ; Jarnac / Donnacona, (1995) ; Rouillac / Lac-à-la-Croix (Q).
Charente-Maritime : Dompierre-sur-Mer / Saint-Antoine s/Richelieu (Q) ; Hiers-Brouage / Champlain (Q) ; Marenes / Caraquet (NB) ; Matha / Saint-Jean-de-Matha (Q, inactif) ; Pons / L'Assomption (Q) ; Ile de Ré / Ile d'Orléans (Q) ; Royan / Annapolis Royal (NE).
Deux-Sèvres : Ardin et Faye-sur-

Ardin / Grand-Secret (Q) ; Chauray / Cap-Rouge (Q) ; Parthenay / Edmunston (NB) ; Sainte-Ouene / Saint-Léonard (Q) ; Syndicat Entre Plaine et Gâtine (canton de Coulonges-sur-l'Autize et Champdeniers Saint-Denis) / Région de Grand Sault et Saint-André (NB).
Vienne : Angliers / Angliers (Q) ; Buxerolles / Saint-Jean-Chrysostome (Q, en sommeil depuis 1997) ; Archigny / Memramcook (NB) ; Châtelleraut / Kent-Sud (NB) ; Loudun / Shippagan (NB) ; Lussac-les-Châteaux / L'Epiphanie (Q) ;